

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
	DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mille vingt-quatre

Le 1^{er} juillet

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 20 juin 2024

Date d'affichage 20 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 25

Votants 31

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie LEPESQUEUX, Pascal ESNOUF, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Lydie WEISS, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE et Aurélie TRAORE **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Françoise DUPARC, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Allan BERTU et Cédric EVANO **avaient respectivement donné pouvoir à :** Mohamed MAÂCHE, Philippe GIRONDEL, Martine LHERMENIER, Yann DRUET, Jean-Claude ESTIENNE et Sonia CANTELOUP.

Absents excusés : Françoise DUPARC, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Nadia DAMART, Marc DURAN, Allan BERTU et Cédric EVANO.

Secrétaire de séance : Aurélie TRAORE et Jean-Pierre BOUILLON.

N° 2024-081 – ASSOCIATION SPORTIVE LYCÉE RABELAIS – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre de la qualification de l'équipe des grimpeurs de l'Association Sportive du Lycée Rabelais pour les championnats de France Escalade UNSS dans la catégorie Sport Partagé, celle-ci requiert une aide financière afin de lui permettre de couvrir une partie des frais engagés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer, à l'Association Sportive du Lycée Rabelais, une subvention exceptionnelle de 500 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les crédits inscrits au budget 2024 ;

VU l'avis de la commission « Culture, Animation du territoire, Participation citoyenne et Coopération décentralisée » réunie le 26 juin 2024 ;

CONSIDERANT que la Ville d'Ifs est engagée dans le soutien aux associations, notamment par le biais d'attribution de subventions ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de verser à « l'Association Sportive du Lycée Rabelais » une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENBRE

Rendue exécutoire le : 3 juillet 2024

Affichée le : 3 juillet 2024

Acte à classer

2024-081

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-07-03T16-04-05.00 (MI254074556)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240703-2024-081-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Association sportive Lycée Rabelais - Demande de subvention
exceptionnelle

Date de décision : 03/07/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Attribuées aux associations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-081.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/07/24 à 15:18

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 03/07/24 à 16:04

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 03/07/24 à 16:08